

EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

Objet: Décision modificative n°2 - budget principal 2024

N° 002.12.2024

Rapporteur:

Martine MARÉCHAL

L'an deux mille vingt-quatre le douze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice: 29
Nombre de membres présents: 20
Nombre de pouvoirs: 5
Votants pouvoirs compris: 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1ère adjointe, François LUCENA, 2e adjoint, Annie VEAUTE, 3e adjointe, Michel FERRET, 4e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5e adjointe, Martine MARECHAL, 7e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8e adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain CHATILLON
Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Jean-Louis CLAUZEL, Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- 000 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 031-213104516-20241213-002122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024 Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Afin d'ajuster les crédits inscrits au BP 2024, il y a lieu de réaliser une décision modificative selon le détail suivant :

SECTION D' INVESTISSEMENT						
	Dépenses		Recettes			
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
Chapitre 20 : immobilisations						
incorporelles						
Article 2031 : frais d'études		8 000				
Article 2051 : concessions et droits similaires		30 000				
Chapitre 21 : immobilisations corporelles						
Article 2112: terrains de voirie	44 500					
Chapitre 45 : opérations pour le compte de tiers						
Article 458103 : convention façades		6 500				
Article 458203 : convention façades				6 500		
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés						
Article 1641 : emprunts en euros			6 500			
TOTAL SECTION D' INVESTISSEMENT	44 500	44 500	6 500	6 500		
		-		-		

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Désignation	Dépenses		Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
Chapitre 011 : charges à caractère					
générale					
60631 : fournitures d'entretien	6 000				
617: études et recherches	32 500				
615231 : entretien et réparations sur voiries	30 000				
61551 : entretien et réparations sur matériel roulant	8 000				
6184 : versements à des organismes de formation	17 000				
62268 : autres honoraires, conseils	6 000				
6245 : transports de personnes extérieures à la collectivité	7 000				
627 : services bancaires et assimilés		3 500			
6283 : frais de nettoyage des locaux					
Chapitre 013 : atténuations de charges Article 6419 : remboursements sur rémunérations du personnel			46 000		
Chapitre 66 : charges financières Article 661121 : montant des ICNE de l'exercice		32 000			
Chapitre 68 : dotations aux provisions et dépréciations Article 6815 : dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		71 000			
Chapitre 78 : reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Article 7815 : reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant				46 000	
	106 500	106 500	46 000	46 000	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				_	

TOTAL GENERAL	0	0
Accuse de reception - Ministère de l'interieur		

031-213104516-20241213-002122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024 Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget principal.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour. Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme Revel, le 13 décembre 2024

Le maire

Le secrétaire de séance

Laurent HOURQUET

François LUCENA